



L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes - Rapport annuel 2025

Dans le cadre du vote du budget primitif, la CCEL doit établir un rapport annuel sur l'égalité hommes-femmes.

Ce document permet l'observation de la situation relative à l'égalité au regard de 7 critères :

- 1- Conditions générales de l'emploi
- 2- Organisation du temps de travail
- 3- Evolution de carrière
- 4- Formation
- 5- Rémunération
- 6- Conditions de travail et congés
- 7- Actes de violence et Harcèlement

En conséquence, Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ▶ DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2025 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



Communauté de Communes
de l'Est Lyonnais

Rapport annuel Egalité Hommes/Femmes 2025

Plan d'action sur l'égalité

1. Etat des lieux 2025 au regard des 7 indicateurs : (au 01/01/2025)

1.1. Conditions générales de l'emploi

La place des femmes dans la collectivité

Femmes **66%**
Hommes **34%**

L'accès aux catégories hiérarchiques d'encadrement

	Cat. A	Cat. B	Cat. C
Hommes	36%	64%	0%
Femmes	24%	52%	24%

Part des femmes en catégorie A **56%**
Part des femmes en catégorie B **61%**
Part des femmes en catégorie C **100%**

La représentation des femmes et des hommes au sein des filières

	Femmes	Hommes
Administrative	95%	5%
Technique	9%	46%

Les recrutements en 2024

50% des recrutements par voie de mutation sont des femmes.
100% des recrutements par voie de CDD sont des femmes.

L'accès au statut de fonctionnaire

22% des femmes ont le statut de contractuel sur emploi permanent
contre **6%** des hommes.



L'accès au CDI

Un seul agent (un homme) de la CCEL en CDI.

Les emplois fonctionnels

Un seul emploi fonctionnel à la CCEL occupé par une femme depuis 2021 (Emploi de DGS).

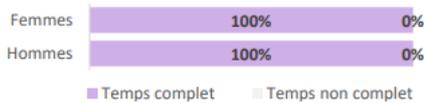
Critères liés à l'âge

- *Moyenne d'âge au sein de la CCEL : 46 ans*
- *Moyenne d'âge pour les femmes : 45 ans*
- *Moyenne d'âge pour les hommes : 48 ans*
- *Proportion des plus de 50 ans : 28% des femmes et 45% des hommes*

1.2. Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail

La répartition des emplois à temps complet et à temps non complet



L'accès au temps partiel

Femmes à temps plein 76% A temps partiel 24%

Hommes à temps plein 100%

L'accès au temps partiel sur autorisation ou de droit

60% des femmes à temps partiel sont sur un temps partiel DE DROIT

1.3. Evolution de carrière

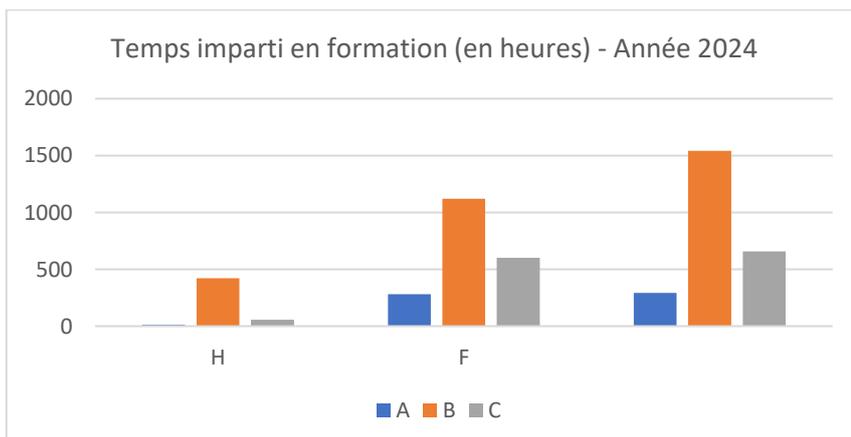
En 2024 :

- *2 avancements de grade - 1 homme et 1 femme*
- *1 promotion interne - 1 homme*

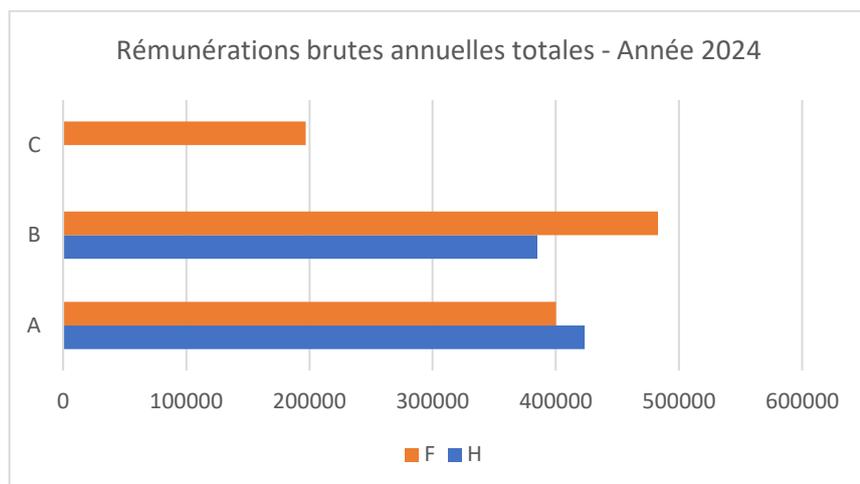
27% des agents titulaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon

- *72% de femmes*
- *28% d'hommes*

1.4. Formation



1.5. Rémunération



1.6. Conditions de travail et congés

Congés et conditions de travail en 2024

Jours d'absences	Hommes	Femmes
Maladie ordinaire	3	421
Accidents de service	0	0
Accidents de trajet	0	0
Longue maladie	0	0
Maladie prof.	0	0
Maternité et adoption	0	124
Paternité et adoption	0	0

1.7. Actes de violence ou de harcèlement

Aucun acte de de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) n'a été signalé.

Aucun signalement pour harcèlement moral n'a été rapporté.

Aucun signalement pour harcèlement sexuel n'a été rapporté.

Aucun signalement pour agissements sexistes n'a été rapporté.